



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Protocole

entre

La République et Canton de Genève (ci-après : le canton)

soit pour elle le Conseil d'État, représenté par M. Nicolas Walder, Conseiller d'État délégué aux affaires régionales et transfrontalières, et par M. Pierre Maudet, Conseiller d'État chargé du département de la santé et des mobilités

Le Département de l'Ain

représenté par M. Jean Deguerry, Président

Le Département de la Haute-Savoie

représenté par M. Martial Saddier, Président

portant sur

**Le financement d'infrastructures
transfrontalières structurantes pour Genève,
situées en France**

La région transfrontalière franco-genevoise connaît un rythme de croissance économique et démographique parmi les plus élevés d'Europe. Cet essor s'accompagne d'un accroissement des flux frontaliers, qui mettent en exergue l'interdépendance croissante de nos territoires et le besoin d'accélérer la réalisation de projets franco-suisse structurant.

Le canton de Genève, le Département de l'Ain et le Département de la Haute-Savoie reconnaissent l'importance de développer une politique territoriale cohérente et ambitieuse, en promouvant de nouvelles formes de coopération pour répondre aux enjeux stratégiques auxquels leur bassin de vie transfrontalier est confronté.

Le Canton de Genève, le Département de l'Ain et le Département de la Haute-Savoie ont pris l'initiative de réfléchir ensemble pour établir les contours d'un dispositif de financement conjoint afin de soutenir et d'accélérer la concrétisation d'infrastructures structurantes, indispensables pour l'amélioration des conditions de déplacements en territoire frontalier.

Cette démarche a vocation à soutenir des infrastructures structurantes situées sur les territoires du département de l'Ain et du département de la Haute-Savoie, bénéficiant à la population frontalière et visant, principalement, à améliorer les déplacements et à soutenir le report modal.

Cette réflexion a été ouverte ensuite aux autres collectivités territoriales concernées et à l'État français. Plusieurs projets à forte dimension transfrontalière ont ainsi été identifiés pour un cofinancement commun franco-genevois.

Dans ce contexte, les signataires établissent le présent protocole par lequel ils affirment leur volonté de mettre en place, avec l'ensemble des partenaires concernés, ce dispositif transfrontalier pour financer conjointement des projets d'infrastructures structurantes.

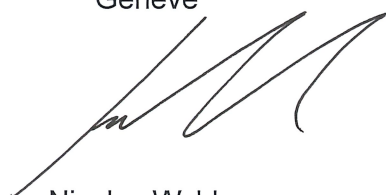
Une gouvernance tripartite associant le Canton de Genève, le Département de l'Ain et le Département de la Haute-Savoie veille à la bonne réalisation des opérations qui ont été validées dans le cadre de ce dispositif et au respect des engagements respectifs des financeurs, des maîtres d'ouvrage et des partenaires associés.

L'engagement des parties entre en vigueur dès la signature du présent Protocole.

À Genève, le 27 novembre 2025

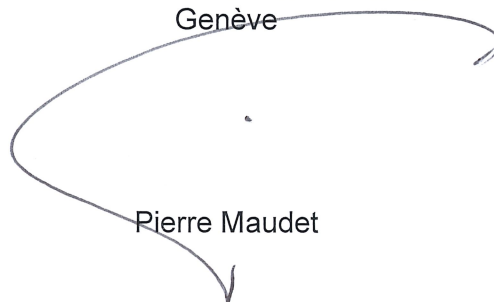
(Signé en 4 exemplaires)

Le Conseiller d'État délégué aux affaires
régionales et transfrontalières du canton de
Genève



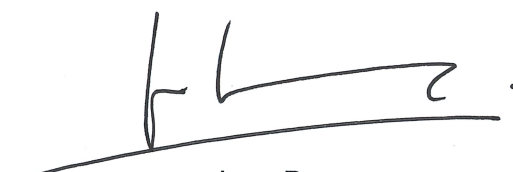
Nicolas Walder

Le Conseiller d'État chargé du département
de la santé et des mobilités du canton de
Genève



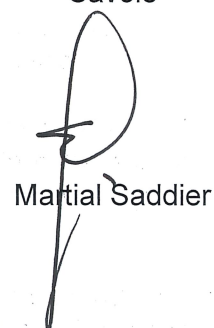
Pierre Maudet

Le Président du Département de l'Ain



Jean Deguerri

Le Président du Département de la Haute-
Savoie



Martial Saddier